

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 AVRIL 2014**

Délibération
n° 2014.04.124

**Indemnités de
fonction**

LE DIX SEPT AVRIL DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 avril 2014**

Secrétaire de séance : Danielle BERNARD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014

**DELIBERATION
N° 2014.04.124**

ORGANISATION DE LA STRUCTURE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

INDEMNITES DE FONCTION

Le conseil communautaire a fixé, ce 17 avril 2014, à 12 le nombre de Vice-Présidents. Il convient désormais de fixer les modalités d'indemnisation des fonctions de Président, de Vice-Président et de conseiller communautaire.

- **Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents :**

- Compte tenu de la strate démographique du GrandAngoulême (communauté d'agglomération dont la population est comprise entre 100 000 et 199 999 habitants), l'indemnité brute mensuelle du président est limitée au maximum à 145 % du traitement correspondant à l'indice brut 1015 (indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique), soit 5 512,14 €*.

Actuellement, l'indemnité brute mensuelle est fixée à **67,50 %** du traitement correspondant à l'indice brut 1015 soit 2 565,99 €, soit 46,55 % du plafond.

- L'indemnité brute mensuelle maximale pouvant être allouée à un vice-président ne peut dépasser 66 % du traitement correspondant à l'indice brut 1015, soit 2 508,97 €*.

Actuellement, l'indemnité brute mensuelle de vice-président correspond à 33,75 % du traitement correspondant à l'indice brut 1015 soit 1 282,99 €*, soit 51,14 % du plafond.

- **indemnités de fonction des conseillers communautaires**

Dans les communautés d'agglomération de 100 000 habitants et plus, les conseillers communautaires peuvent bénéficier d'une indemnité au taux maximum de **6 %** du traitement correspondant à l'indice brut 1015, soit 228,08 €*. C'est le montant actuel perçu par chaque conseiller communautaire.

Un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante sera joint à la présente délibération.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.5211-12 du CGCT, un élu qui cumule plusieurs mandats ne peut recevoir, au titre de ses mandats, un montant total de rémunération supérieur à 1,5 fois l'indemnité parlementaire soit 8 272,02 €* par mois.

Je vous propose donc :

DE MAINTENIR, les taux des indemnités individuelles versées pour le Président, les Vice-présidents et les conseillers communautaires.

* valeurs au 1er juillet 2010 (1 point d'indice : 4,6303€)

Les compléments de crédit éventuellement nécessaires seront inscrits à la prochaine décision modificative (chapitre 65).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 avril 2014	<u>Affiché le :</u> 24 avril 2014

ANNEXE

FONCTION	NOM Prénom	INDEMNITE en % de l'indice brut 1015	MONTANT*
Président	DAURE Jean-François	67,50%	2 565,99€
1 ^{ère} vice-présidente	PIERRE Marie-Hélène	33,75%	1 282,99€
2 ^{ème} vice-président	DOLIMONT Denis	33,75%	1 282,99€
3 ^{ème} vice-présidente	GODICHAUD Fabienne	33,75%	1 282,99€
4 ^{ème} vice-président	GERMANEAU Michel	33,75%	1 282,99€
5 ^{ème} vice-président	BOUCHAUD Jacky	33,75%	1 282,99€
6 ^{ème} vice-présidente	FOSTAN Isabelle	33,75%	1 282,99€
7 ^{ème} vice-président	DEZIER Gérard	33,75%	1 282,99€
8 ^{ème} vice-président	PERONNET Yannick	33,75%	1 282,99€
9 ^{ème} vice-président	CONTAMINE Bernard	33,75%	1 282,99€
10 ^{ème} vice-président	LOUIS Didier	33,75%	1 282,99€
11 ^{ème} vice-président	PERSYN Jacques	33,75%	1 282,99€
12 ^{ème} vice-président	ETIENNE Guy	33,75%	1 282,99€
Conseiller communautaire	BERNARD Danielle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BERNAZEAU Anne-Marie	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BONICHON André	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BONNEFONT Xavier	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BONNET Jacky	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BOURGOIN Patrick	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BROSSIER Mireille	6%	228,08€
Conseiller communautaire	BRUNETEAU Gérard	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CARRERA Sylvie	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CAZENAVE Samuel	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CHAPEAU Stéphane	6%	228,08€
Conseiller communautaire	CHAUVET Danielle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	COUTANT Françoise	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DE MAILLARD Véronique	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DEBOEVERE Catherine	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DEVAUTOUR Bernard	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DUBOIS Karen	6%	228,08€
Conseiller communautaire	DUBREUIL Jacques	6%	228,08€
Conseiller communautaire	ELIE François	6%	228,08€
Conseiller communautaire	FEUILLADE-MASSON Annette	6%	228,08€
Conseiller communautaire	FOURNIE Jean-Jacques	6%	228,08€
Conseiller communautaire	FOURRIER Maud	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUENOLE Nicole	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUINANDIE Janine	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUIRADO Nicole	6%	228,08€
Conseiller communautaire	GUITTON Joël	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LAGRANGE Isabelle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LANDREAU André	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LASBUGUES Elisabeth	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LAVAUD Philippe	6%	228,08€
Conseiller communautaire	LEGRAND Françoise	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MAGNANON Bertrand	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MARAIS Annie	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MARC Annie	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MAZEAU Catherine	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MERIGLIER Danielle	6%	228,08€
Conseiller communautaire	MONTEIL Marie-Claude	6%	228,08€
Conseiller communautaire	NEBOUT François	6%	228,08€
Conseiller communautaire	POUSSET Jean-Philippe	6%	228,08€
Conseiller communautaire	RIVALLEAU Bernard	6%	228,08€
Conseiller communautaire	RIVIERE Olivier	6%	228,08€
Conseiller communautaire	SEMANE Zahra	6%	228,08€
Conseiller communautaire	SERRALHEIRO Elisabete	6%	228,08€
Conseiller communautaire	VALANTIN Jean-Luc	6%	228,08€
Conseiller communautaire	VERGNAUD Philippe	6%	228,08€
Conseiller communautaire	VOUVET Elise	6%	228,08€
Conseiller communautaire	WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Anne-Laure	6%	228,08€
Conseiller communautaire	YOU Vincent	6%	228,08€

* en fonction de la valeur du point indiciaire au 01.07.2010